



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

le 2 juin 2015

## La Fédération CFTC santé sociaux demande le respect de la loi

La CFTC soucieuse du rôle de la Croix-Rouge française ne peut cautionner des manquements au respect de la loi. Nous ne pouvons qu'être en phase avec la DIRECCTE qui demande à la Croix-Rouge de se mettre en conformité avec le Code du travail en ce qui concerne les différents points notifiés suite à la visite du 4 mars 2015:

- Dépassement de la durée maximale quotidienne, de travail
- Dépassement de la durée maximale hebdomadaire
- Dépassement de la durée maximale hebdomadaire sur 12 semaines
- Les privations de repos quotidien minimal

Nous nous inscrivons dans le strict respect de la loi. Nous avons à plusieurs reprises tiré la « sonnette



d'alarme » et encore le 9 avril dernier en écrivant un courrier au Président Jean-Jacques ELEDJAM.

Nous continuons à dénoncer le manque de moyens alloués par les pouvoirs publics pour que la Croix-Rouge française assure ses missions dans de bonnes conditions.

A l'impossible nul n'est tenu !!!

La Croix-Rouge française, institution qui protège et aide les plus démunis et assure des missions de service public dont l'état s'est désengagé ne peut fonctionner avec un budget qui se réduit comme « peau de chagrin ».Si l'état ne joue pas son rôle, alors se sont les populations en grande précarité et difficulté qui souffrent qui en pâtiront le plus et se sont des emplois qui disparaîtront.

Alors à chacun ses responsabilités !!!!

## **Votre contact**

Florence Maury: 06 41 60 67 10 fmaurycftc@gmail.com

## A propos de la CFTC santé sociaux

La Fédération CFTC santé sociaux défend les salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle participe notamment aux négociations collectives du secteur public, de la CC51, de la CC66 et des conventions collectives des services à la personne, de l'aide à domicile et des assistants maternels. Sa devise est "Pouvoir s'opposer, toujours proposer".